



La physique-chimie à travers les âges : le concours !

Écris l'histoire de la physique-chimie en reproduisant une expérience historique...

Règlement du concours 2024 - 2025

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Union des professeurs de physique et de chimie (UdPPC), dont le siège national est situé 42 rue Saint-Jacques, 75005 Paris, avec son bureau académique de CORSE, organise un concours expérimental gratuit, sans obligation d'achat, pendant l'année scolaire 2024-2025. Ce concours est baptisé «La physique-chimie à travers les âges ». Il est ouvert aux établissements scolaires de type **collège ou lycée, de l'académie de CORSE.**

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

L'objectif pour les équipes candidates, encadrées par leurs enseignants, est de présenter une **production sur une expérience historique de la physique ou de la chimie, ainsi que le ou les scientifiques qui y sont associés.** Concernant la nature du projet, il est volontairement laissé toute la latitude souhaitée aux candidats afin d'encourager la créativité et de valoriser des **projets pédagogiques variés.** Il doit s'agir d'une réalisation faite par un groupe ou une classe d'élèves, au cours de l'année scolaire 2024-2025.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque équipe (groupe d'élèves, club, atelier, ou classe entière) est inscrite par un **professeur de physique-chimie encadrant** qui sera responsable du projet et l'interlocuteur de l'organisation du concours. D'autres enseignants, y compris d'autres disciplines, peuvent bien sûr s'associer à la construction du projet. **Nombre d'élèves par équipe : entre 2 et 35.**

Les inscriptions auront lieu entre le **1er septembre 2024 et le 30 novembre 2024**, par mail à l'adresse mail de l'organisateur académique du concours : mathieu.colombani1@ac-corse.fr

Un mail d'accusé réception sera adressé au professeur encadrant pour confirmer son inscription.

Chaque professeur encadrant pourra inscrire jusqu'à trois équipes au maximum.

Les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à concourir.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE REMISE DE LA PRODUCTION

Chaque équipe inscrite au concours ne pourra présenter au jury qu'une seule production, réalisée pendant l'année scolaire 2024-2025. La production, quelle que soit sa forme, devra être obligatoirement accompagnée d'un **document au format pdf, écrit et illustré, qui présentera l'équipe, le travail et la production réalisée, et le ou les scientifiques associés,** à envoyer à l'organisation du concours (voir adresse mail article 3) à destination du jury académique. Un mail d'accusé réception sera adressé au professeur encadrant. Ce **document de présentation du travail de l'équipe, la fiche de renseignement de l'équipe, et les autorisations sur le droit à l'image** de toutes les personnes concernées, doivent être envoyées avant le **samedi 15 mars 2025.**

Ce document pourra inclure si besoin réel des hyperliens vers des fichiers audios ou vidéos utiles pour présenter le projet réalisé. Le cas échéant, les fichiers audios ou vidéos présentés ne devront pas excéder une durée totale cumulée de trois minutes. Un document ne respectant pas ces critères sera éliminé.

ARTICLE 5 : JURY / REMISE DES PRIX

Le jury académique sera composé d'organiseurs et de personnalités du monde scientifique et scolaire. Ce jury pourra définir des critères d'évaluation adaptés aux projets reçus.

L'épreuve académique du concours se tiendra lors de la journée des trophées scientifiques de Corse, à Corte, début Avril 2025.

Lors de cette épreuve, chaque équipe réalisera une présentation orale de son projet d'une dizaine de minutes, suivi d'un échange avec le jury.

Le jury tiendra compte de la rigueur scientifique, de la qualité du travail, de l'originalité et de la créativité du projet. Les décisions du jury sont souveraines. Le jury académique pourra décerner différents prix selon le type de production ou suivant le type d'établissement scolaire (collège, lycée). Les gagnants seront informés par le responsable du concours.

Remarque logistique :

L'université de Corse accueille les épreuves finales à Corte. Si, pour des raisons de sécurité ou de logistique, elle limite le nombre maximal de personnes sur place, les équipes de type « classe entière » seront représentées par une délégation de la classe moins nombreuse. L'objectif est bien sûr que tous ou le maximum puissent y assister.

Les détails pratiques (transports, repas, matériel, ...) vous seront communiqués une fois connus.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT OU ANNULATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE - PUBLICATION

Le professeur encadrant s'engage à ce que la réalisation soumise au concours soit le fruit du travail de ses élèves sous son encadrement durant cette année scolaire. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à la diffusion et publication des travaux réalisés, ainsi que les autorisations du droit à l'image des personnes (ou de leurs responsables légaux pour les mineurs) photographiées ou filmées (voir annexe), qui seront à rendre à l'organisateur au plus tard le jour du concours.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

FIN DU RÈGLEMENT

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



A COMPLÉTER

Ne pas remplir : réservé au jury

Jury :	<input type="checkbox"/> COLLÈGE	<input type="checkbox"/> LYCÉE
Numéro du projet :		
Date de réception :		
Dossier complet :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Informations générales :

Académie :	CORSE
Nom, prénom de l'enseignant encadrant :	
Adresse mail de l'enseignant :	
Établissement :	Nom : Adresse postale :

Le projet :

Noms du projet :	
Nombre d'élèves impliqués :	
Niveau concerné : (collège / lycée) (6 ^e / 5 ^e / 4 ^e / 3 ^e / 2 ^{de} / 1 ^{re} / T ^{le})	
Scientifique(s) et expérience(s) étudié(e)s :	
Bref descriptif du projet :	

AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES, FILMS, ENREGISTREMENTS SONORES ET CRÉATIONS

Dans le cadre de la législation française et européenne sur le droit à l'image : (cocher)

Personne filmée ou photographiée mineure

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Responsable légal(e) de l'enfant :

Dénommé(e) ci-après « le sujet »

Personne filmée ou photographiée majeure

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Dénommé(e) ci-après « le sujet »

Autorise, pour une durée de dix ans, et pour le monde entier, l'Union des professeurs de physique-chimie (UdPPC), ainsi que l'Organisation de la journée des trophées scientifiques de Corse, ses partenaires, et les éventuels médias présents :

1) À reproduire et publier ou exposer tout film, ou photographie, ou enregistrement sonore de la voix du sujet, réalisé(e) dans le cadre du concours « La physique-chimie à travers les âges », pour diffusion sans contrepartie financière :

sur Internet (sites web, pages Facebook®, ... sites de partage de vidéos) ;

sur tout support de communication y compris numérique, permettant de valoriser les actions de l'UdPPC ou de l'établissement scolaire, en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique ;

par l'intermédiaire de tout média (presse écrite, radio, télévision, Internet) numérique à l'occasion de valorisations d'actions de l'UdPPC ou de l'établissement scolaire, en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique.

2) À reproduire et publier ou exposer toute création originale dont le sujet est auteur ou co-auteur (dessins, écrits, maquettes, et toutes réalisations y compris numériques) dans le cadre du concours «La physique-chimie à travers les âges», pour publication ou diffusion, en le citant, sans contrepartie financière :

lors d'expositions publiques ;

sur Internet (sites web, pages Facebook®, ... , sites de partage de vidéos) ;

sur tout support de communication y compris numérique, permettant de valoriser les actions de l'UdPPC ou de l'établissement scolaire, en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique ;

par l'intermédiaire de tout média (presse écrite, radio, télévision, Internet) numérique à l'occasion de valorisations d'actions de l'UdPPC ou de l'établissement scolaire, en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique.

Fait à

, le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)